

## Demande de Convention de stage Mode d'emploi à lire attentivement

### A RETENIR :

- La convention de stage définit les conditions du stage et les garanties dont vous bénéficiez en tant qu'étudiant. Elle est **obligatoire** et indispensable.
- Les démarches doivent être effectuées **AVANT** le début du stage (au moins deux semaines avant et au moins 5 semaines pour un stage dans un pays reconnu « à risque »). Si vous avez déjà commencé le stage, la convention de stage ne sera datée qu'à la date de saisie de votre convention.
- Le stage ne doit pas aller au-delà du **30 septembre** de l'année en cours.
- En cas de stage à l'étranger, **vérifiez si le pays est classé « à risque »** en consultant le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>. Les conventions pour les stages dans les pays classés par le MEAE en zone « jaune » doivent être signées par le Président de l'Université de Strasbourg (délai plus long). Les stages dans les pays classés en zone « orange » et « rouge » seront **refusés**.
- La saisie de la convention doit se faire sans interruption donc collectez toutes les informations nécessaires avant de commencer. Si vous êtes en **Master 2**, il est obligatoire d'avoir défini toutes les modalités pédagogiques du stage avant de faire une demande de convention de stage en ligne. **Prenez contact avec votre responsable de master avant d'effectuer la demande.**

### CREATION DE VOTRE CONVENTION :

- **Connectez-vous** à votre Environnement Numérique de Travail (ENT) : <https://ent.unistra.fr/>. Après identification, sélectionnez l'onglet « Mon dossier » puis l'onglet « Convention et offres de stage ».
- **Recherchez votre organisme d'accueil** via sa raison sociale (son nom) **ou** son numéro SIRET. Si vous ne le trouvez pas, vous pouvez le créer. Remplissez ensuite tous les autres champs **en veillant à ne pas faire d'erreur** dans le nom de votre tuteur(trice) de stage et le représentant de l'entreprise.
- **Calculez le nombre total d'heures de stages** en utilisant cet outil : <https://calculis.net/nombre-de-jours>  
Vous pouvez prévoir des périodes d'interruption, une présence éventuelle le samedi ou dimanche. La durée doit être de **6 mois maximum ou 924h dans la même structure** pour les stages en France et à l'étranger.
- Indiquez le montant de la gratification : **au-delà** de deux mois (consécutifs ou non) et au moins **44 jours ou 308h de présence**, le stage en France est obligatoirement gratifié 3.75 € net de l'heure au minimum.
- Indiquez un **enseignant référent** : en 1A, 2A et 4 A, choisir Gabriel Eckert, Directeur (le bureau des stages vous affectera un autre enseignant ensuite). Pour les étudiants en Master 1 et 2, indiquez le nom de votre responsable de master.

### VALIDATION DE VOTRE CONVENTION :

- **Vérifiez très attentivement tous les éléments avant validation** car vous ne pourrez plus rien modifier ensuite. Tout changement devra être effectué par le bureau des stages. **Ne créez surtout pas de nouvelle convention** mais adressez votre demande à : [stages-iep@unistra.fr](mailto:stages-iep@unistra.fr)

- Après vérification, **le Bureau des Stages valide votre demande de convention** et vous l'envoie par mail en format pdf dans un délai de 3 jours environ pour signature par votre organisme d'accueil et par vous-même. La signature du directeur et de votre enseignant référent sera traitée ensuite par le bureau des stages et **vous n'avez pas besoin de vous en charger**.

- Demandez à votre assurance habitation une **attestation de responsabilité civile** (document obligatoire pour tout stage) et transmettez celle-ci au bureau des stages.

**Pour tout changement** en cours de stage (interruption, prolongation, changement de tuteur), vous devez **saisir un avenant à votre convention initiale** via votre ENT et l'onglet « avenant » en haut à droite de votre convention.

Le bureau des stages (313 ou 314) est ouvert sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h45 (sauf le vendredi 16h15).